

**www.e-rara.ch**

**Récit des derniers événements survenus en Suisse, par suite de l'appel des Jésuites à Lucerne et de l'Alliance Séparée (Sonderbund) fondée le 14 septembre 1845, aux Bains de Rothen entre les cantons ...**

**Leuthy, Johann Jakob**

**Berne, 1848**

**ETH-Bibliothek Zürich**

Shelf Mark: Rar 26969

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-64201>

**Chapitre VI.**

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

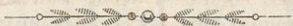
**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

comme de dessous terre une foule de combattants telle qu'aucun pays de l'Europe, où l'on tient en service des armées permanentes, ne pourrait, toute proportion gardée, mobiliser en si peu de temps.»



## CHAPITRE VI.

### *L'armée du Sonderbund et sa composition.*

Avant de nous occuper à dépeindre les événements de la guerre, nous ferons une petite excursion dans la résidence du Sonderbund, à Lucerne, et nous examinerons les mesures qui ont été prises par le conseil de la guerre des sept États de la ligue dans le but de prendre l'offensive et de se mettre sur la défensive.

Ce conseil de la guerre était composé des membres suivants :

L'avoyer *Siegwart-Müller*, président; l'ancien landammann *Schmid*, d'Uri (alternant avec MM. *Vincent Müller* et *Lauener*); le landammann *Ab-Yberg*, M. *Holdener* et le lieutenant-colonel *Müller*, de Schwyz (alternant); le capitaine-général et colonel *Zelger*, de Stanz; le landammann *Spichtig*, de Sarnen; les landammanns *Bossard*, *Heggelin* et le colonel *Andermatt*, de Zug (alternant; au commencement aussi le landammann *Keiser*); M. Fr. de *Regnold*, de Fribourg; le colonel *Zen-Klusen*, du Valais. Secrétaire : le secrétaire d'État *B. Meier*, de Lucerne.

L'état-major de l'armée du Sonderbund a été formé successivement par différentes nominations. Toutes les fois qu'un étranger arrivait avec un titre et quoiqu'il n'eût aucun moyen d'existence (comme cela est arrivé pour le comte *Schweinitz* et pour d'autres), il était, si possible, hissé dans l'état-major général. C'est de cette manière qu'il a été formé.

## I. GRAND ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

*Commandant en chef* : Le général Salis-Soglio, de Coire.

*Chef de l'état-major général* : Le colonel François d'Elgger, naturalisé dans le canton de Lucerne, originaire de Rheinfelden, canton d'Argovie.

*Adjutant-général* : Le colonel Vincent Müller, d'Altorf.

*Commandant du génie* : Le lieutenant-colonel Emile Müller, d'Uri, (ancien conseiller d'État de Lucerne).

*Commandant de l'artillerie* : Le colonel Renward Göldlin, de Lucerne.

*Commissaire en chef des guerres* : Le colonel Joseph Zünd, originaire du Rheintal s<sup>t</sup>-gallois, ancien conseiller d'État de Lucerne et jadis commissaire fédéral en chef des guerres.

*Chirurgien en chef* : D<sup>r</sup> Fischer, de Dagmersellen.

*Auditeur en chef* : Le président Bossard, de Zug.

## II. ÉTATS-MAJORS DE DIVISION.

## PREMIÈRE DIVISION.

*Commandant* : Le colonel Rodolphe Rüttlimann, de Lucerne.

*Adjudant de division* : Le lieutenant-colonel Fréd. Crivelli, de Lucerne.

*Commandant de la première brigade* : Le lieutenant-colonel Zurgilgen, de Lucerne.

*Commandant de la deuxième brigade* : Le lieutenant-colonel Wendel Kost, de Buchenrain.

*Commandant de la troisième brigade* : Le lieutenant-colonel J.-U. Schmid.

## DEUXIÈME DIVISION.

*Commandant* : Le colonel Ab-Yberg, de Schwyz.

*Adjudant de division* : Le major Félix Schumacher, de Naples.

*Commandant de la première brigade* : Le colonel Charles-François Letter, de Zug, ancien secrétaire du conseil fédéral de la guerre.

*Commandant de la deuxième brigade* : Le colonel Schmid, d'Altorf.

*Aides du commissaire en chef des guerres* : M. Joseph Balthasar, de Lucerne ;

M. Charles Crivelli, de Lucerne.

## A L'ÉTAT-MAJOR DE LA PREMIÈRE DIVISION.

*Adjudants de division* : Outre le lieutenant-colonel Crivelli, le capitaine B. Mohr, de Naples, et le lieutenant Robert Zünd, de Lucerne.

*Aides* : MM. Leuthold, du canton d'Argovie;

• L. Rüttimann, de Lucerne.

*Chirurgien de division* : D<sup>r</sup> Attenhofer, de Sursée.

*Adjudant de la première brigade* : Le lieutenant-colonel Segesser, de Lucerne.

*Secrétaire de la première brigade* : M. Roch Zeder, de Lucerne.

*Adjudants de la deuxième brigade* : Le capitaine (juge d'instruction) W. Ammann;

le lieutenant-colonel J. Sigrist.

*Aide* : J. Jurt.

*Adjudant de la troisième brigade* : Le lieutenant J.-M. Gloggner, de Lucerne.

*Secrétaire* : Ant. Camenzind, de Lucerne.

*Aide* : W. Elsener.

## A L'ÉTAT-MAJOR DE LA DEUXIÈME DIVISION.

*Adjudant de division* : Félix Schumacher.

*Chef de bureau* : Nazar Reding, de Schwyz.

*Second adjudant d'état-major* : Le maître d'équitation Graf, de Travers.

*Officier d'ordonnance* : Le sous-lieutenant Th. Ab-Yberg (\*).

*Officiers du génie* : C. Schnüriger, d'Arth;

Meinrad Eberli.

*Commissaire des guerres de division* : Le capitaine Durrer.

*Aide* : Le premier lieutenant Düggelin, de Galgenen.

*Vétérinaire d'état-major* : J. Nauer.

*Secrétaires d'état-major* : Fr. Blaser;

Caspard Diethelm, sergent-major.

*Adjudant de la deuxième brigade* : Le major Zelger, de Stanz.

*Secrétaire* : Herzog.

---

(\*) Fils du colonel. La femme du colonel Ab-Yberg faisait aussi partie de l'état-major de division; elle était presque continuellement au bureau et s'informait de tous les événements.

## PLACE DE LUCERNE.

*Commandant de place* : Le major Ulmann, de Thurgovie.

*Adjudant* : Le premier lieutenant Zünd, de Lucerne.

*Secrétaire* : Winiger.

En outre, le major de Steiger et le capitaine Albertini ont été incorporés dans le grand état-major général.

## A L'ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

J. Schobinger (boucher), de Lucerne, comme capit<sup>ne</sup> de pontonniers.

J. Arnold, secrétaire d'état-major.

## A L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Le capitaine Marzohl, de Lucerne, en qualité de directeur du parc.

Le capitaine Attenhofer, de Sursée, chef du personnel.

Le major Zurgilgen, de Lucerne, chef du dépôt.

*Aides* : Les lieutenants Nager et von Moos.

## III. COMMANDEMENT EN CHEF DU LANDSTURM.

*Premier commandant en chef* : Le colonel Pascal Tschudi, de Glaris.

*Second commandant en chef* : Le major J. Placide Segesser, de Lucerne.

*Adjudant du premier commandant en chef* : Le premier lieutenant Vogel.

*Adjudant du second commandant en chef* : D<sup>r</sup> Liebenau, à Lucerne.

Le premier lieutenant Häfner, du canton d'Argovie, a été incorporé dans l'état-major général en qualité de volontaire et d'officier provisoire d'ordonnance.

Un ordre du jour, daté du 19 octobre, fait connaître les nominations ultérieures suivantes dans l'état-major général :

*Adjudants auprès du commandant en chef* : Le major Zwysig, d'Uri;

le capitaine François Meier (le fameux chef de gendarmerie), de Lucerne;

le lieutenant Alfred de Sonnenberg, de Naples.

*Officiers d'ordonnance du précédent* : Le premier lieutenant Merian, de Bâle;

le lieutenant de Diessbach, de Berne.

*Adjudants du chef de l'état-major général* : le capitaine Christen;

le major Crivelli, de Lucerne;

le premier lieutenant Kaiser.

*Officiers d'ordonnance dans le grand état-major général* : Le maître d'équitation d'Esomortangi ;

le lieutenant d'artillerie Balthasar, de Lucerne (mort au St-Gothardt).

*Chef de bureau de l'adjutant-général* : Le capitaine Flüeler.

*Adjudant du précédent* : U.-F. Cavelli.

*Officier du génie* : Le capitaine Huonder.

*A l'état-major général jusqu'à ordre ultérieur* : Le lieutenant d'artillerie Segesser, de Lucerne.

*Adjudants du commandant en chef de l'artillerie* : Le major d'Esch ; le sous-lieutenant Louis Pfyffer, d'Altishofen.

Un ordre du jour, daté du 25 octobre, fait de nouveau les nominations suivantes dans l'état-major général :

H.-L.-V. Sénarclans-St-Denis, en qualité de lieutenant-colonel dans l'état-major général, en disponibilité.

Le cadet Charles Elgger, âgé de 15 ans (reçut à Geltwyl un coup de feu qui lui traversa la bouche), en qualité de secrétaire d'état-major.

Le 8 novembre il fut porté à la connaissance de l'armée que le lieutenant comte de Schweinitz, volontaire, était incorporé dans l'état-major d'artillerie en qualité d'adjutant.

#### AU COMMISSARIAT DES GUERRES.

*Commissaire en chef des guerres*, avec rang de lieutenant-colonel : J. Pillier, de Lucerne.

*Commissaires des guerres* : le capitaine Antoine Durrer, de Stanz ; le premier lieutenant B. Ernst, de Lucerne ; le premier lieutenant Durrer, de Kerns.

#### A L'ÉTAT-MAJOR JUDICIAIRE.

*Officiers de justice*, avec rang de major : Le capitaine Attenhofer ; avec rang de capitaine : Jost Weber, de Lucerne ; Keiser, im Hof, de Zug.

#### DANS LE PERSONNEL DE SANTÉ.

*Chirurgien d'état-major* : Dr J.-B. Bauer, de Schwyz.

*Pharmacien* : Weibel, de Lucerne.

Un ordre du jour, daté du 8 novembre, annonce que le major Zeerleder (de Steinegg) est employé dans le grand état-major général, et que le capitaine Christen, ancien chef de bureau, est promu au grade de major et destiné au commandement provisoire dans l'Entlebuch.

Le premier lieutenant de Tschärner est promu au grade d'officier d'ordonnance dans le grand état-major général.

D'après un ordre du jour du 22 novembre, eurent lieu les nominations suivantes dans le grand état-major général et y furent incorporés :

Le prince *Frédéric de Schwarzenberg*, en qualité de colonel, et de *Goumoëns*, en qualité de major.

X. Suter (de Sins, canton d'Argovie), fut incorporé en qualité de capitaine dans les volontaires argoviens.

Il faut faire observer que ce corps fut placé, jusqu'à nouvel ordre, sous le commandement du capitaine Wiederkehr (de Spreitenbach, canton d'Argovie), et qu'il devait être organisé en deux compagnies. (Probablement dans le but de satisfaire l'ambition de chacun de ces deux Argoviens parjures.)

Le conseil de guerre fut composé des membres suivants :

*Grand-juge* : Le secrétaire d'État Meier, de Lucerne.

*Lieutenant-colonel* : Wüsch, de Nidwalden.

*Capitaines* : Xavier Aufdermauer, de Schwyz;

Albert Michel, d'Obwalden.

*Lieutenants* : H. Bossard, de Zug;

André Huber, d'Uri;

Styger, de Schwyz;

Arnold, d'Uri.

*Sous-officier* : Le sergent Elmiger, de Lucerne.

#### SUPPLÉANTS.

*Lieutenant-colonel* : Moos, de Zug (n'a jamais fonctionné).

*Capitaine* : Ottiger, de Lucerne.

*Seconds lieutenants* : Mahler, de Lucerne;

von Moos, de Lucerne;

Schumacher, im Moos, de Lucerne.

Nos lecteurs aimeront sans doute connaître le *Règlement* concernant l'organisation du conseil de guerre de l'armée des sept États de la ligue. Le voici :

ARTICLE PREMIER. Les troupes des États de Fribourg et du Valais, aussi longtemps et pour autant qu'elles seront employées dans leurs propres cantons, seront placées dans la juridiction de ces cantons.

ART. 2. De même, les troupes des autres États, aussi longtemps qu'elles ne seront pas employées en-dehors de leurs cantons respectifs ou réunies aux troupes de différents États, seront soumises à la juridiction de leurs propres cantons.

ART. 3. Mais aussitôt que des troupes de différents États auront été réunies ou employées en-dehors de leurs cantons, les crimes commis par des militaires faisant partie de ces troupes seront punis par un conseil de guerre commun, conformément aux dispositions du code pénal militaire fédéral actuellement en vigueur.

ART. 4. Le conseil de guerre est composé d'un grand-juge, de huit membres, de trois suppléants ordinaires et de quatre suppléants extraordinaires, conformément aux art. 206 jusques et y compris 209 du code pénal militaire fédéral.

Le grand-juge, les membres et les suppléants du conseil de guerre sont nommés par le conseil de la guerre sur la proposition du commandant en chef (art. 212 du code pénal militaire fédéral).

ART. 5. Sur la proposition de l'auditeur en chef, le conseil de la guerre nomme trois auditeurs, qui seront employés en partie pour remplir les fonctions proprement dites d'auditeurs, en partie comme accusateurs publics (art. 269, 271 du code pénal militaire fédéral).

ART. 6. Au conseil de guerre est coordonné une chambre d'accusation, qui statuera si l'accusé doit être déféré au conseil de guerre (art. 215 du code pénal militaire fédéral).

La chambre d'accusation est composée de trois membres, savoir : dans la règle d'un lieutenant-colonel ou d'un major et de deux capitaines; toutefois le premier membre doit avoir au moins le grade de l'accusé.

La nomination des membres de la chambre d'accusation appartient au commandant en chef (art. 216 du code pénal militaire fédéral).

ART. 7. En établissant un conseil de guerre, le conseil de la guerre nommera simultanément une cour de cassation, qui prononcera sur toutes les demandes en cassation qui se présenteront pendant la mise des troupes sur pied. Cette cour sera composée de cinq membres, y compris le président, et de trois suppléants (art. 217 du code pénal militaire fédéral). Trois membres, parmi lesquels on nommera le président, ainsi que trois suppléants seront choisis parmi tous les présidents et vice-présidents des cours d'appel cantonales (art. 218 du code pénal militaire fédéral).

ART. 8. En ce qui concerne la compétence et l'époque de l'entrée en fonctions des fonctionnaires et autorités prénommés, ainsi que pour ce qui regarde le mode de procéder dans les enquêtes et les actes judiciaires, sont en vigueur les dispositions y relatives du code pénal militaire fédéral, — toutefois avec les modifications suivantes :

1<sup>o</sup> Au lieu d'entendre de nouveau le témoin cité à la barre du tribunal, il lui sera simplement fait lecture de l'interrogatoire qu'il a subi en présence de l'auditeur, sur quoi le président demandera au témoin s'il a encore quelque chose à ajouter aux réponses qu'il a données sur les questions qui lui ont été faites ou s'il a encore quelques modifications à y apporter. Le défenseur aussi bien que l'accusé, ainsi que l'accusateur public, le président et les membres de la cour judiciaire ont la faculté d'adresser des questions au témoin.

2<sup>o</sup> Le grand-juge est dispensé de faire une récapitulation publique des débats du conseil de guerre.

ART. 9. L'auditeur en chef, le grand-juge et le président de la cour de cassation sont assermentés par le conseil de la guerre; les membres, les suppléants et les greffiers des tribunaux, par leurs présidents; et les auditeurs, par l'auditeur en chef (art. 252, 272 du code pénal militaire fédéral).

Ainsi arrêté en séance du conseil de la guerre des sept États.

Lucerne, le 19 octobre 1847.

*Le président :*

C. SIEGWART-MÜLLER.

Au nom du conseil de la guerre :

*Le Secrétaire,*

JOST WEBER.

Le gouvernement de Lucerne avait présenté aux troupes le général *Salis-Soglio* par la proclamation suivante :

*L'avoyer et conseil exécutif de Lucerne à toutes les troupes du contingent et de la landwehr.*

Fidèles et chers concitoyens!

En vertu des pleins pouvoirs que nous avons reçus du grand conseil, nous avons placé toutes les troupes du canton de Lucerne sous le commandement du brave et expérimenté général M. Jean-Ulrich Salis-Soglio, de Coire, qui est investi du commandement en chef de toutes les troupes des cantons alliés en cas de guerre.

Par la présente publication, nous vous présentons ce commandant qui sera votre chef. L'amour qu'il porte à une cause bonne et juste l'a attiré volontairement dans les rangs des défenseurs de notre patrie, et c'est avec plaisir que nous pouvons mettre à la tête de nos milices en-

thousiasmées et prêtes au combat, un homme qui a donné des preuves de sa bravoure et de ses talents dans plusieurs batailles. Accordez-lui une entière confiance, combattants de Lucerne, et témoignez-lui, ainsi qu'aux commandants et fonctionnaires militaires qui lui sont subordonnés, cette obéissance dont vous avez constamment donné des preuves si honorables à l'égard de vos chefs militaires, et Dieu — nous l'espérons avec une entière confiance — vous conduira sous sa direction à la victoire contre toute attaque injuste.

Donné à Lucerne, le 23 octobre 1847.

*L'avoier,*

C. SIEGWART-MÜLLER.

*Le secrétaire d'État,*

B. MEIER.

Salis-Soglio adressa aux troupes l'ordre du jour suivant, sans date :

*Le général commandant en chef des troupes des sept États alliés de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden Ob et Nidwalden, Zug, Fribourg et Valais à l'armée.*

Compagnons d'armes, chers et fidèles confédérés!

Le peuple libre et courageux des sept cantons catholiques de l'alliance a résolu de défendre sa religion sainte et les droits sacrés qu'il a hérités de ses pères. C'est pour la défense de ces droits que vous êtes maintenant sous les armes, tandis que vos pieuses femmes sont à genoux dans les temples pour implorer du Dieu des armées la paix ou la victoire. Plus joyeux et plus nombreux que jamais, vous marchez sous cette même bannière dont les couleurs flottaient sur les casques de vos ancêtres à Morgarten, à Sempach et dans tant d'autres combats héroïques. Dieu était alors avec nos pères, il sera maintenant avec nous. A qui est-il donné de pénétrer les vues de la providence lorsqu'elle appelle sur moi votre confiance, qui me touche et m'honore à un si haut degré? Souvent c'est par le plus faible que Dieu se montre fort. Mais aussi cette confiance est réciproque, chers et fidèles compagnons. Je sais qu'au milieu du combat vous serez tous autour de moi et que nous ne nous quitterons point; et c'est avec reconnaissance que je glorifie le Seigneur de m'avoir jugé digne de combattre ou de tomber pour une aussi bonne cause.

Dieu soit avec nous!

J.-U. de SALIS-SOGLIO, général.

Toutes les troupes reçurent l'ordre de porter la tenue militaire et les marques de distinction prescrites (une palme de la victoire).

L'armée du Sonderbund était répartie en quatre divisions, dont deux étaient composées des troupes de Fribourg et du Valais. Nous nous occuperons d'abord des deux divisions comprenant les troupes des cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden et Zug, principalement par le motif qu'il nous manque des données précises sur Fribourg et le Valais. Cependant, dans le cours de la partie historique de cet ouvrage, nous reviendrons sur ces deux cantons, nous bornant pour le moment à indiquer le nombre de leurs troupes.

### PREMIÈRE DIVISION.

(Composée de troupes lucernoises.)

*Commandant* : Le colonel Rodolphe Ruttimann (avoyer), de Lucerne.

Quartier-général : d'abord à Lucerne, puis à Sursée.

**I<sup>re</sup> BRIGADE.** *Commandant* : Le colonel Zurgilgen, de Lucerne.

1<sup>er</sup> bataillon : X. Schmid. (Contingent n° 4.)

2<sup>e</sup> » Fehlmann. (Landwehr n° 6.)

3<sup>e</sup> » Göldlin. (Landwehr n° 8.)

Compagnies de carabiniers : Hurter. (Contingent n° 1.)

» » Willmann. (Landwehr n° 1.)

» » Meier. (Landwehr n° 2.)

**II<sup>e</sup> BRIGADE.** *Commandant* : Wendel Kost, de Buchenrain (alors conseiller d'État).

1<sup>er</sup> bataillon : Schobinger. (Contingent n° 2.)

2<sup>e</sup> » Zemp. (Landwehr n° 5.)

3<sup>e</sup> » Schiffmann. (Landwehr n° 5.)

Compagnies de carabiniers : Hartmann. (Contingent n° 2.)

» » Schlapfer. (Landwehr n° 2.)

**III<sup>e</sup> BRIGADE.** *Commandant* : Le lieutenant-colonel J.-U. Schmid.

1<sup>er</sup> bataillon : Ed. Segesser. (Contingent n° 1.)

2<sup>e</sup> » Meier-Bielmann. (Contingent n° 3.)

3<sup>e</sup> » Weingartner. (Landwehr n° 7.)

Compagnies de carabiniers : Segesser. (Contingent n° 3.)

» » Hurter. (Landwehr n° 3.)

Le bataillon de chasseurs(\*) Müller avait été incorporé au commencement dans la première brigade, et plus tard il fut incorporé dans la troisième brigade.

#### ARTILLERIE.

Batterie Pfyffer (landwehr), deux obusiers de douze, trois pièces de six, quatre caissons; batterie Nager (landwehr), quatre pièces de quatre, deux caissons.

#### DEUXIÈME DIVISION.

(Composée de troupes des cantons de Schwyz, Uri, Ob et Nidwalden, Zug et Valais.)

*Commandant* : Le colonel Ab-Yberg, de Schwyz, ancien land-amann.

Quartier-général : à Arth, sur le lac de Zug.

1<sup>re</sup> BRIGADE. *Commandant* : François-Charles Letter, de Zug, colonel fédéral, ancien capitaine général et jadis secrétaire du conseil fédéral de la guerre(\*\*).

1<sup>er</sup> bataillon : Hediger. (Contingent de Schwyz.)(\*\*\*)

2<sup>e</sup> » Reding. (Contingent de Schwyz.)

3<sup>e</sup> » Müller. (Landwehr de Schwyz.)

4<sup>e</sup> » Dober. (Landwehr de Schwyz.)

(\*) De chacun des quatre bataillons du contingent, qui étaient proportionnellement plus forts que les bataillons de la landwehr, on a détaché une compagnie de chasseurs, et ces quatre compagnies ont été réunies en un bataillon de chasseurs. De plus, de chacun des quatre bataillons du contingent on a détaché une compagnie du centre, et chacune de ces compagnies a été annexée à une batterie d'artillerie comme escorte permanente. De cette manière, au lieu de quatre forts bataillons du contingent, on en a formé cinq, qui étaient composés chacun de quatre compagnies et qui comptaient de 600 à 700 hommes.

(\*\*) Le colonel Letter a eu d'abord le commandement des Zugois et des troupes de Schwyz stationnées à Zug. Après la capitulation de Zug, il a disparu du théâtre de la guerre du Sonderbund.

(\*\*\*) Chacun de ces bataillons était composé de trois compagnies du centre, d'une compagnie de chasseurs et d'une compagnie de carabiniers.

A chacun de ces bataillons était attachée une compagnie de carabiniers.

II<sup>e</sup> BRIGADE. *Commandant* : Le colonel Schmid (ancien capitaine-général), d'Uri.

1<sup>er</sup> bataillon : Jauch (d'Uri).

2<sup>e</sup> " Röthlin (d'Obwalden).

3<sup>e</sup> " Wüsch (de Nidwalden).

4<sup>e</sup> " Moos (de Zug).

D'après le rapport de dislocation du 15 novembre, le bataillon de Courten, du Valais, remplaça le bataillon Moos après la capitulation de Zug.

Cette brigade, dont faisaient encore partie six compagnies de carabiniers (d'Uri, d'Ob- et Nidwalden et du Valais), était en relations directes de service avec le commandant en chef, et elle fut appelée brigade de réserve, nom qui ne convenait nullement au genre de service qu'elle remplissait.

#### ARTILLERIE.

Batterie Hegner (de Schwyz). Batterie Ulrich (de Schwyz).

Pièces de six et obusiers de douze.

La seconde landwehr organisée à Schwyz, Uri, Ob et Nidwalden faisait aussi partie de la deuxième division, de sorte que toute la deuxième division était composée de 14 bataillons d'infanterie, 12 compagnies de carabiniers et de l'artillerie citée plus haut, à laquelle il faut encore ajouter une batterie de Zug (pièces de quatre).

L'artillerie suivante n'était incorporée dans aucune division, mais mise à la disposition immédiate du commandant en chef :

1<sup>o</sup> Batterie Mazzola, de Lucerne, deux obusiers de 15 centimètres (Paixhans), deux pièces de huit, quatre caissons.

2<sup>o</sup> Batterie Schwyter, de Lucerne, deux obusiers de 15 centimètres (Paixhans), deux pièces de huit, quatre caissons.

3<sup>o</sup> Batterie von Moos, de Lucerne, deux obusiers de douze, deux pièces de six, quatre caissons.

4<sup>o</sup> Batterie Muheim, d'Uri, deux obusiers et deux pièces de quatre.

L'artillerie de Nidwalden, sous le commandement du capitaine Jann, était destinée, comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, à être employée comme pièces de position dans les environs de Lucerne. En outre, la compagnie de cavalerie de Lucerne (la seule que possédassent les cinq cantons), à l'exception d'un détachement composé d'un officier et de 18 hommes qui était allé rejoindre la première division, la compagnie de sapeurs nouvellement formée, ainsi que la compagnie des volontaires argoviens sous le commandement du capitaine Wiederkehr (habitans du Freiamt), étaient également destinées à défendre les abords de Lucerne.

Nous communiquons ici les forces militaires du Sonderbund, en tant que nous les connaissons avec quelque exactitude.

#### LUCERNE.

##### A. TROUPES DU CONTINGENT.

|                                                                                                                     |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 2 compagnies d'artillerie (Mazzola et Schwyter)<br>avec train (à 158 et 166 hommes) . . .                           | 524 hommes. |
| 1 compagnie de pare (von Moos). . . . .                                                                             | 156 »       |
| 1 » de cavalerie (Schobinger). . . . .                                                                              | 86 »        |
| 5 compagnies de carabiniers (Hurter, Hartmann<br>et Segesser), à 170, 160 et 150 hommes                             | 480 »       |
| 4 bataillons d'infanterie (Schmid, J. U. Schobinger, Meier, X. Schmid), à 950, 900,<br>1062 et 990 hommes . . . . . | 3,882 »     |

##### B. LANDWEHR.

|                                                                                                                                                                         |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 2 compagnies d'artillerie (Pfyffer et Nager à<br>158 et 92 hommes) . . . . .                                                                                            | 250 »   |
| 5 compagnies de carabiniers (Willmann, Schlappfer, Meier et Theiler à 147, 103, 159,<br>91 et 96 hommes). . . . .                                                       | 596 »   |
| 1 compagnie de volontaires (Sigrist). . . . .                                                                                                                           | 110 »   |
| 8 bataillons d'infanterie (Kost, Helfenstein, Limacher, Zemp, Fehlmann, Schiffmann,<br>Weingartner et Göldlin, à 820, 625, 470,<br>595, 510, 550, 477, 550 hommes . . . | 4,595 » |

Total : 10,459 hommes.

Sur l'ordre donné par le général commandant en chef, l'état-major général est entré en activité de service le 13 octobre, et les états-majors de division le 17.

Le premier contingent tout entier a été mis de piquet les 17, 18 et 19 octobre. Le 20 ont été appelées les compagnies d'artillerie du second contingent et les compagnies de carabiniers N° 3 jusqu'à 5; les N°s 1 et 2, ainsi que les carabiniers volontaires, sont entrés en service le 30 octobre. Le bataillon de landwehr N° 4 avait déjà été appelé le 18, les bataillons N°s 5, 6 et 7, le 20, et les N°s 1, 2, 3 et 8, le 28 octobre.

#### URI.

##### A. TROUPES DU CONTINGENT.

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| 1 compagnie de carabiniers . . . . . | 100 hommes. |
| 3 compagnies d'infanterie . . . . .  | 300 »       |

##### B. PREMIÈRE LANDWEHR.

|                                                                     |       |
|---------------------------------------------------------------------|-------|
| 1 compagnie de carabiniers . . . . .                                | 100 » |
| 3 compagnies d'infanterie (*) . . . . .                             | 300 » |
| 1 batterie d'artillerie et train . . . . .                          | 50 »  |
| Il faut y ajouter un état-major complet de ba-<br>taillon . . . . . | 19 »  |

##### C. SECONDE LANDWEHR.

|                                            |       |
|--------------------------------------------|-------|
| 3 compagnies de carabiniers . . . . .      | 300 » |
| 3 » d'infanterie . . . . .                 | 300 » |
| 1 batterie d'artillerie et train . . . . . | 50 »  |

Total : 1,519 hommes.

#### SCHWYZ.

##### A. TROUPES DU CONTINGENT.

|                                                      |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| 2 compagnies de carabiniers . . . . .                | 206 hommes. |
| 2 bataillons d'infanterie (à 4 compagnies) . . . . . | 999 »       |
| Train . . . . .                                      | 11 »        |

A reporter : 1,216 hommes.

(\*) Les six compagnies d'infanterie du contingent fédéral et de la landwehr (trois compagnies de chasseurs et quatre du centre) formaient le bataillon dont il a été fait mention précédemment sous le commandement du lieutenant-colonel Jauch.

B. PREMIÈRE LANDWEHR.

|                                                |          |       |         |
|------------------------------------------------|----------|-------|---------|
|                                                | Report : | 1,216 | hommes. |
| 2 compagnies d'artillerie avec train . . . . . |          | 168   | »       |
| 2 » de carabiniers . . . . .                   |          | 202   | »       |
| 2 bataillons d'infanterie . . . . .            |          | 820   | »       |

C. SECONDE LANDWEHR (\*).

|                                                |       |               |
|------------------------------------------------|-------|---------------|
| 4 bataillons d'infanterie (à 4 compagnies) . . | 2,046 | »             |
| 4 compagnies de carabiniers . . . . .          | 475   | »             |
| Total :                                        |       | 4,925 hommes. |

UNTERWALDEN.

I. OBWALDEN.

|                                                                  |     |             |
|------------------------------------------------------------------|-----|-------------|
| 2 compagnies de carabiniers . . . . .                            | 200 | hommes.     |
| 2 » d'infanterie (à 128 hommes) . . . . .                        | 256 | »           |
| 2 » » (à 129 hommes) . . . . .                                   | 258 | »           |
| Train . . . . .                                                  | 10  | »           |
| Il faut y ajouter le personnel nécessaire d'état-major . . . . . | 15  | »           |
| Total :                                                          |     | 757 hommes. |

Ces milices, le contingent et la première réserve, furent appelées à Lucerne le 3 novembre, et dans la nuit du 23 au 24 elles retournèrent dans l'Obwalden en traversant Hergiswyl et le Rengg.

La seconde landwehr était à peu près de la même force . . . . .

757 »

(\*) Elle était composée des surnuméraires de la première landwehr et des hommes mêmes du landsturm. Dans les carabiniers se trouvaient pour la plupart des volontaires. Un bataillon pareil se trouvait sous le commandement de l'ancien secrétaire d'État Beeler, à Schwyz, un second sous le commandement de son frère, le capitaine Beeler, du service de Naples, près de Meierskappel; un troisième sous le commandement du capitaine Aufdermauer, également du service de Naples, dans la Marche, et un quatrième à Einsiedlen. Tout le landsturm était placé sous le commandement du lieutenant-colonel Ab-Yberg, frère du divisionnaire.

## II. NIDWALDEN.

## A. TROUPES DU CONTINGENT.

(Les hommes qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1847, avaient atteint l'âge de vingt-quatre à vingt-huit ans).

|                                                                                    |             |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1 compagnie de carabiniers (Odermatt) . . .                                        | 100 hommes. |
| 2 compagnies d'infanterie (Odermatt et Flüeler),<br>chacune à 100 hommes . . . . . | 200 »       |

## B. PREMIÈRE LANDWEHR.

(Les hommes qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1847, avaient atteint l'âge de vingt-neuf à trente-quatre ans).

|                                                                                  |       |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1 compagnie de carabiniers (Keiser) . . . .                                      | 100 » |
| 2 compagnies d'infanterie (Ackermann et Vonnemann), chacune à 100 hommes . . . . | 200 » |
| Artilleurs pour 4 pièces (batterie Jann) . .                                     | 50 »  |
| Il faut y ajouter le personnel nécessaire d'état-major et le train . . . . .     | 33 »  |

Ces milices de Nidwalden ont été appelées à Lucerne le 1<sup>er</sup> novembre, et s'en retournèrent dans la nuit du 23 au 24 novembre.

En même temps on a appelé le 1<sup>er</sup> novembre de Nidwalden au service :

## C. LA SECONDE LANDWEHR.

(Les hommes qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1847, avaient atteint l'âge de trente-cinq à quarante ans).

|                                                                               |       |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1 compagnie de carabiniers (Bürcher) . . .                                    | 190 » |
| 2 compagnies d'infanterie (Gut et Wachner),<br>chacune à 100 hommes . . . . . | 200 » |

Outre l'état-major et le train.

D. Les 21, 22 et 23 novembre on mit encore sous les armes une réserve choisie dans le landsturm, c'est-à-dire les hommes nés en 1805, 1823 et 1824, outre les surnuméraires de la seconde réserve nés en 1806, ainsi qu'un

A reporter : 1,073 hommes.

Report : 1,073 hommes.  
corps de carabiniers choisis; ces milices formaient :

|                                                                                |       |         |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|
| 1 compagnie de carabiniers (Catani) . . . .                                    | 125   | »       |
| 2 compagnies d'infanterie (Zelger et Durrer),<br>chacune à 90 hommes . . . . . | 180   | »       |
| <hr/>                                                                          |       |         |
| Total :                                                                        | 1,578 | hommes. |

|                                  |       |         |
|----------------------------------|-------|---------|
| Obwalden a donc mis sur pied . . | 1,474 | hommes. |
| Nidwalden . . . . .              | 1,578 | »       |
| <hr/>                            |       |         |

Les deux parties du canton . . 2,852 »

Les carabiniers de la seconde landwehr ont été appelés le 4 novembre à Hergiswyl (canton d'Unterwalden), l'infanterie à Horw (canton de Lucerne). Mais le 7 novembre ces trois compagnies s'en retournèrent; elles furent ensuite transférées dans le canton d'Uri et de là elles firent la campagne du Tessin. Dans la nuit du 25 au 26 ces troupes retournèrent dans leurs foyers. Le contingent et la première landwehr formaient un bataillon sous le commandement du lieutenant-colonel *Würsch*. La seconde landwehr était commandée par le lieutenant-colonel *Christen*; elle était armée réglementairement de l'arsenal. Quant à l'habillement, elle n'avait reçu de l'État que la coiffure (les carabiniers avaient des chapeaux rabattus d'un côté, l'infanterie portait des casquettes rondes de toile); le reste de l'habillement consistait en une blouse bleue telle que chacun l'avait; les hommes devaient aussi se pourvoir de havre-sacs; on pouvait également se servir de sacs d'école, de sacs de voyage en toile ou de peaux de chèvres repliées.

Les hommes désignés sous lettre D (tirés du landsturm et des surnuméraires de la seconde réserve) ne sont pas sortis des limites cantonales. Les carabiniers furent transférés le 21 novembre à Hergiswyl, et 25 hommes de la compagnie Zelger furent délégués le 25 novembre à Stanstad en qualité de gardes. — Ces trois compagnies furent licenciées le 24.

## ZUG.

## A. TROUPES DU CONTINGENT.

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| 1 compagnie de carabiniers . . . . . | 100 hommes. |
| 5 compagnies d'infanterie . . . . .  | 326 »       |

## B. PREMIÈRE LANDWEHR.

|                                              |       |
|----------------------------------------------|-------|
| 1 compagnie de carabiniers . . . . .         | 100 » |
| 5 compagnies d'infanterie . . . . .          | 326 » |
| Train . . . . .                              | 10 »  |
| Un état-major complet de bataillon . . . . . | 19 »  |

## C. SECONDE LANDWEHR.

|                                                                                   |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1 bataillon d'infanterie (6 compagnies) . . . . .                                 | 650 » |
| 2 compagnies de carabiniers . . . . .                                             | 200 » |
| Artillerie pour le service de trois pièces de<br>quatre, avec train (*) . . . . . | 50 »  |
| Un état-major complet de bataillon . . . . .                                      | 19 »  |

---

Total : 1,780 hommes.

## FRIBOURG.

Il nous manque des données spéciales sur la force des troupes régulières de ce canton. D'après un rapport émanant de bonne source et qui figure au chapitre VIII, rapport dans lequel est aussi énuméré le matériel de l'artillerie, il résulte que ces troupes se sont élevées à 8,000 hommes.

## VALAIS.

Il nous manque aussi des données précises sur le nombre des troupes qui ont été mises sur pied dans ce canton. Si nous admettons que le Valais doit fournir 2241 hommes à l'armée fédérale, nous serons autorisés à porter la landwehr (en général des troupes régulières) à un peu plus du double de ce chiffre. Nous évaluerons donc à 5,000 hommes les milices du Valais.

## RÉCAPITULATION.

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| Lucerne (*) . . . . . | 10,459 hommes. |
| Uri . . . . .         | 1,519 »        |

---

A reporter : 11,978 hommes.

(\*) Les hommes de l'artillerie et du train étaient placés sous le commandement d'un capitaine, auquel était adjoint un lieutenant.

(\*\*) Le landsturm était composé de 20 bataillons à 500 hommes.

Report : 11,978 hommes.

|                       |       |   |
|-----------------------|-------|---|
| Schwyz . . . . .      | 4,925 | » |
| Unterwalden . . . . . | 2,852 | » |
| Zug . . . . .         | 1,780 | » |
| Fribourg . . . . .    | 8,000 | » |
| Valais . . . . .      | 5,000 | » |

Total : 54,555 hommes.

Pour appuyer cette force militaire, il y avait encore le landsturm dans les cantons précités. Il peut être approximativement évalué comme suit :

|                       |        |         |
|-----------------------|--------|---------|
| Lucerne . . . . .     | 16,538 | hommes. |
| Uri . . . . .         | 1,580  | »       |
| Schwyz . . . . .      | 7,200  | »       |
| Unterwalden . . . . . | 1,523  | »       |
| Zug . . . . .         | 1,000  | »       |
| Fribourg . . . . .    | 9,000  | »       |
| Valais . . . . .      | 8,000  | »       |

Total : 44,445 hommes.

Lucerne surpassa les autres États du Sonderbund dans la levée d'un nombre de troupes extraordinaire proportionnellement à la population de ce canton (125,407 âmes), car en tout il mit sur pied 20,459 hommes armés. A cette occasion on remit en vigueur la loi promulguée par le grand conseil le 4 janvier 1845, avant l'expédition des corps francs, loi d'après laquelle, outre le contingent fédéral, on avait incorporé, armé et équipé une landwehr composée d'une force égale et formée des hommes sortis du contingent. A l'exception des malades et des individus frappés d'un jugement infamant, tous les habitants de l'âge de dix-sept à soixante-cinq ans étaient obligés de faire partie du landsturm, qu'ils fussent sortis ou non du service militaire. Tout homme du landsturm devait se pourvoir d'une arme à feu ou contondante. Les armes qui se trouvaient entre les mains de particuliers furent exigées pour l'armement général.

Les commandans d'arrondissement pouvaient, après s'être entendus à cet effet avec la commission militaire, désigner un ou plusieurs guides du landsturm, chaque fois pour la durée

de quatre ans pour chaque commune politique. Pour chaque arrondissement judiciaire, la commission militaire pouvait nommer un commandant pour la même durée. Lorsque le danger était imminent, le tocsin devait être sonné avec toutes les cloches sur l'ordre donné par le conseil communal ou par les guides. Les peines statuées pour non-comparution sans motifs valables consistaient en un emprisonnement qui pouvait aller jusqu'à six mois, ou en une amende pécuniaire, et dans la suspension de 1 à 6 ans dans l'exercice des droits politiques.

Une instruction spéciale pour les commandants d'arrondissement et les guides du landsturm prescrivait que tous les hommes faisant partie du landsturm fussent divisés, d'après leurs armes, en deux sections principales et mis sur deux rangs. On avait décrété l'ordre suivant :

*Première section.* Les hommes porteurs d'armes à feu. Ceux qui étaient armés de carabines formaient l'aile droite de cette section ; ceux qui étaient armés de fusils d'infanterie ou de fusils de chasse s'associèrent à ceux.

*Seconde section.* Les hommes armés de massues, de faux et d'autres armes pointues ou meurtrières. Ceux-ci étaient placés sur les deux ailes des hommes munis d'armes à feu, ou derrière le front, suivant la nature du terrain, pour pouvoir fondre sur l'ennemi dans un moment opportun. Comme armes pointues et meurtrières on avait particulièrement recommandé le *morgenstern* (massue hérissée de pointes de fer) et la faux, dont des modèles étaient exposés pour l'imitation.

Les hommes du landsturm devaient se pourvoir de vivres pour un jour ; les hommes armés de carabines et de fusils, outre les vivres, devaient aussi avoir les munitions nécessaires, de l'existence desquelles les guides avaient à s'assurer, etc. Ces deux lois furent appliquées avec une sévérité toute particulière, et c'est de cette manière qu'on a réuni cette force militaire dont nous venons de parler, laquelle paraissait si menaçante et qui pourtant était si peu dangereuse.

Les petits cantons, qu'on n'a jamais pu amener à remplir dans toute leur étendue leurs obligations militaires vis-à-vis de la Confédération, qui n'ont jamais voulu prendre l'engagement

de renforcer, dans des cas d'urgente nécessité, l'armée fédérale par un simple contingent de landwehr, ne reculèrent devant aucun sacrifice lorsqu'il se fut agi de combattre leurs confédérés pour soutenir les intérêts du jésuitisme et du Sonderbund parjure, et ne connurent point de bornes dans leurs préparatifs militaires. Déjà avant la seconde expédition des corps francs *Uri* avait organisé, de la réserve de dépôt, une seconde réserve composée de trois compagnies de carabiniers et de deux compagnies d'infanterie. En outre, déjà à cette époque on avait effectué l'organisation du landsturm, dans lequel on avait incorporé toute la population mâle de l'âge de dix-huit à soixante-cinq ans qui ne servait pas dans la landwehr. On organisa aussi deux batteries d'artillerie, l'une pour la première, et l'autre pour la seconde landwehr. Ainsi, sans le landsturm, on forma un triple contingent de milices. Toutes ces forces militaires furent déployées et le landsturm fut mis sur pied. Tous les hommes devaient, autant que possible, être pourvus d'armes à feu ou bien d'armes meurtrières. Toutes les armes à feu qui se trouvaient entre les mains de particuliers furent mises de requisiion pour l'armement général du pays, armement qui fut renforcé par les fusils que l'étranger fournissait avec tant d'empressement.

Dans l'*Unterwalden* on avait également, déjà avant l'expédition des corps francs, organisé une landwehr et le landsturm; sous ce rapport on avait fait les plus grands sacrifices. Les deux parties du canton mobilisèrent alors 1277 hommes de troupes du contingent et de la landwehr. On organisa même une seconde landwehr, composée des hommes de trente-cinq à quarante ans; de plus, on forma encore une réserve des hommes du landsturm et des surnuméraires de la seconde landwehr. On mit aussi à son service une batterie d'artillerie avec 50 hommes environ. Le canon pris dans l'expédition des corps francs reçut trois camarades.

*Schwyz*, de son côté, avait aussi, déjà avant l'expédition des corps francs, formé une première landwehr composée de deux bataillons et de deux compagnies de carabiniers, de la même force que les troupes du contingent, et du landsturm il avait encore formé une seconde réserve, composée également

de deux bataillons et de deux compagnies de carabiniers. Le chiffre des hommes du landsturm non incorporés est indiqué plus haut. La faible artillerie volontaire qui avait été mobilisée avant l'expédition des corps francs fut alors portée à deux compagnies.

Le petit canton de *Zug* fit aussi des efforts démesurés, car non seulement il mit sur pied la première landwehr organisée déjà avant l'expédition des corps francs et composée d'hommes dont l'âge allait jusqu'à quarante-cinq ans, mais il les augmenta encore considérablement, de sorte que Zug, qui ne fournit que 456 hommes à l'armée fédérale, put alors, d'après le tableau précédent, mettre sur pied 1780 hommes de troupes régulières et en outre 1000 hommes de landsturm, lesquels étaient commandés par un lieutenant-colonel et un major et répartis en cohortes de différente force, dont chacune avait un chef, et qui, réunis en unités tactiques de trois à quatre cohortes, étaient placés sous le commandement d'un chef principal. (Une répartition semblable existait aussi dans les cantons d'Uri et d'Unterwalden.) L'armement consistait en majeure partie en carabines et fusils, le reste était pourvu d'armes à la landsturm (massues hérissées de pointes, faux, piques, etc.). Tout l'armement, de la force de 2780 hommes, était placé sous le commandement de brigade du capitaine-général *Letter*.

*Fribourg*, comme on peut le voir par l'énorme quantité de troupes qu'il a mises sur pied, avait fait des sacrifices extraordinaires. Cet État, qui ne fournit que 2677 hommes à l'armée fédérale, avait sous les armes environ 8000 hommes de troupes organisées.

*Valais* avait un déploiement de forces militaires non moins extraordinaires. L'étranger lui avait fourni avec empressement des canons, des fusils et des munitions pour appuyer la révolte contre l'autorité suprême de la Confédération.

On se procura aussi des capotes, des schakos et autres objets nécessaires aux troupes. Les cantons primitifs trouvèrent alors de l'argent pour tout, eux qui n'en avaient jamais pour les besoins fédéraux les plus sacrés; quand il s'agissait du service fédéral, ils étaient toujours pauvres. Comme ils avaient à

leur disposition l'argent de l'étranger, celui que leur fournissaient les jésuites et celui qu'ils pillaient dans la caisse fédérale de la guerre pour payer leurs préparatifs militaires, ils pouvaient facilement mettre sur pied une force imposante, telle que la Suisse n'offre aucun exemple pareil même dans les temps les plus calamiteux qu'elle a traversés depuis la formation de l'alliance helvétique.

Les troupes des États de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden et Zug formaient une ligne qui s'étendait depuis la frontière glaronaise jusqu'à Zell, situé sur la frontière bernoise. Le district de l'Entlebuch, vallée montagneuse, était spécialement défendu par un bataillon de landwehr (Limacher, N° 5), une compagnie de carabiniers (Theiler, N° 5), et par deux pièces de deux avec service, sous le commandement d'un fourrier. Ces troupes n'étaient pas en relations avec le commandant de division, mais elles recevaient directement leurs ordres du commandant en chef. Il en était de même des deux bataillons de landwehr Kost et Helfenstein, lesquels, d'après les dispositions prises par le commandant en chef, formaient avec la compagnie des carabiniers volontaires Siegrist du landsturm la garnison de Lucerne et défendaient la ligne la plus rapprochée de cette ville. La seconde landwehr et l'artillerie restèrent dans l'Obwalden pour défendre le passage du Brünig contre Berne, à l'exception de la compagnie de carabiniers Britschgi, qui se trouvait dans l'armée mobile.

Nidwalden avait fait avancer un jour trois compagnies de la seconde landwehr jusqu'à Horw et Winckel, mais elles furent immédiatement retirées et prirent alors part à l'expédition contre le Tessin, comme on l'a déjà fait observer.

Dans le canton d'Uri, on avait mis sous les armes la seconde landwehr et le landsturm, avec quatre pièces de quatre et un obusier de douze, pour défendre les passages qui conduisent de Glaris, des Grisons et de Berne dans ce canton, ainsi que pour couvrir la route du St-Gotthardt. Quatre cents hommes de ces troupes, avec trois pièces, occupèrent le 4 novembre les hauteurs du St-Gotthardt.

La première division de l'armée du Sonderbund devait

couvrir le canton de Lucerne (\*). Cinq vallées entourées de collines forment les districts de Willisau, Sursée et Hochdorf, qui s'étendent dans une direction parallèle du sud au nord. Elles prennent toutes leur origine dans la grande vallée qui leur est presque verticale et qui s'étend de Thorenberg à Gislikon en suivant le cours de l'Emme ou de la Reuss. Au-dessous de Sursée et de Willisau la contrée s'aplanit insensiblement dans la direction du canton d'Argovie. Les routes transversales qui relient ces vallées sont mauvaises pour la plupart, quoiqu'elles soient praticables pour des voitures de toute espèce.

La première brigade de la division Rüttimann avait son centre à Willisau, elle appuyait son aile gauche aux collines boisées qui se trouvent sur la frontière près de Zell, avec des avant-postes à Uffhausen et Grossdietwyl; son aile droite s'étendait jusqu'à Sursée et couvrait les routes venant de Berne par les vallées de Willisau et de Grosswangen. La deuxième brigade occupait la ligne de Russwyl à Münster; la troisième se tenait derrière la Reuss, d'Ebikon à Honau, avec un bataillon avancé

---

(\*) Voir dislocation de la première division, du 1er novembre.

État-major de division, à Russwyl. Artillerie : batterie Nager, à Willisau; batterie Pfyffer, à Gislikon.

*Première brigade*: État-major, à Willisau; bataillon de chasseurs Müller, état-major et deux compagnies, à Gettnau et Alberswyl, avec des sentinelles avancées et des chaînes d'avant postes vers Uffhausen et Grossdietwyl; bataillon Xavier Schmid, à Ettiswyl et Grosswangen; bataillon Fehlmann, à Willisau et Gaiss; bataillon Göldlin, à Sursée, Knutwyl, Geuensée et Oberkirch. Compagnies de carabiniers Hurter, à Willisau, Willmann, à Grosswangen, Meier, à Sursée.

*Deuxième brigade*: État-major, à Russwyl; bataillon Schobinger, à Sempach, Eich, Schenken, Hildisrieden et Münster; bataillon Schiffmann, à Russwyl et Buttisholz; bataillon Zemp, à Menznau, Hergiswyl, Luthern et Menzberg. Compagnies de carabiniers Hartmann, à Russwyl, Schlapper, à Neudorf.

*Troisième brigade*: État-major, à Roth; bataillon Segesser, à Roth, Honau, Meierskappel, Udligenschwyl; bataillon Meyer-Bielmann, à Eschenbach, Inwyl et Ballwyl; bataillon Weingartner, à Dierikon, Adligenschwyl, Buchenrain et Ebikon. Compagnies de carabiniers Segesser à Roth, Hurter, à Inwyl.

à Inwyl et à Eschenbach sur la rive gauche, bataillon qui observait en même temps le débouché de la vallée de Hitzkirch et de Hochdorf. L'aile gauche de ce corps d'armée était couverte par l'Entlebuch qui, avec des forces défensives convenables et bien employées, serait une véritable forteresse. L'Entlebuch est la partie la plus montagneuse du canton de Lucerne. Des montagnes élevées, qui font partie de la chaîne du Pilate, bornent la vallée vers le sud et la séparent de l'Obwalden. D'un autre côté s'étendent, dans une direction presque parallèle, les montagnes moyennes du Napf et de l'Enzi, dont la limite se prolonge jusque vers Huttwyl. Ces montagnes ne sont pas d'une bien grande élévation, c'est pourquoi elles sont accessibles à l'infanterie, mais la descente dans la vallée de l'Emme et de la Wigger est presque escarpée et les chemins conduisent à travers des ravins étroits. Deux routes qui se réunissent près d'Escholzmatt conduisent du canton de Berne dans cette vallée; delà jusqu'à Entlebuch il n'y a qu'une route par le passage étroit du Grund. D'Entlebuch il y a deux routes qui conduisent hors de la vallée, l'une par Wohlhausen, où il y a un défilé très fort, l'autre par Bramegg, chaîne de collines boisées qui ferme au nord-est la vallée dans la direction de Schachen et de Malters.

La défense de cette contrée était, comme nous l'avons déjà dit, confiée au bataillon Limacher fort de 470 hommes, à la compagnie de carabiniers Theiler forte de 96 hommes (troupes de l'Entlebuch) et au landsturm du pays. On leur avait donné deux pièces de deux sous le commandement d'un sous-officier. Ce que dit un officier lucernois dans un ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Documents relatifs à l'histoire de la guerre intestine en Suisse, en novembre 1847* (Bâle, chez Neukirch 1848), paraît mériter quelque créance. Il dit que la première ligne de la division lucernoise, notamment par la position avancée de la brigade Zurgilgen contre Huttwyl, prouve qu'on avait la pensée de faire une démonstration en faveur de Fribourg, car il ne pouvait être question, à défaut d'une réserve qui eût pu couvrir la ligne de l'Emme jusqu'en face de Wohlhausen, de replier l'aile gauche de la division sur l'aile droite dans le cas où celle-ci eût été attaquée.

En avant de cette première ligne était assignée au commandant du landsturm une autre ligne sur laquelle les routes et les défilés avaient été rendus impraticables pour l'artillerie par des abattis d'arbres et des mines nombreuses, mais qui étaient préparés pour être défendus par le landsturm. Cette ligne s'étendait d'Uffhausen et de Zell en passant par les hauteurs de Pfaffnau, Langnau, Dagmersellen, Knüttwyl, St-Erhard, Tann, Münster, Schwarzenbach, Aesch, Schongau, Müswangen et par le Lindenberg jusqu'à Pfaffwyl et Inwyl. Partout sur cette ligne où, de l'avis du second commandant du landsturm, devait commencer la défense du territoire lucernois par le landsturm, on avait indiqué à ces dernières troupes leurs positions, ainsi que leurs points de retraite et de concentration à l'intérieur. Lors de l'explosion effective de la lutte, la concentration générale de toutes les forces militaires ayant eu lieu, par ordre du commandant en chef, derrière la Reuss et l'Emme, toutes ces mesures de défense, desquelles on espérait un si brillant succès, devinrent entièrement inutiles.

La deuxième division, Ab-Yberg (état-major à Arth), couvrait le grand espace qui s'étend de Gislikon jusqu'à la frontière glaronaise. La première brigade de cette division occupait les positions suivantes: Le bataillon Hediger, de Schwyz, était stationné à Zug et dans les environs; le bataillon de landsturm Beeler, de Schwyz, dans le Haut et le Bas Aegeri; le bataillon Moos, de Zug, se trouvait sur la ligne de la Sihl depuis le pont de Hütten jusqu'à celui de la Sihl; le bataillon Andermatt, de Zug (landwehr), était à Baar, à Zug et à Allenwinden; le bataillon Reding, de Schwyz, à Schindellegi et Wollerau; un bataillon de landsturm, de Schwyz, dans la Marche; le bataillon Aufdermauer (landsturm de Schwyz), à Reichenburg et Tuggen; le bataillon Müller, à Arth (adjoint à l'état-major de division); le bataillon Dober, de Schwyz, à Meierskappel et Buonas; un bataillon de landsturm, de Schwyz, à Einsiedlen. Artillerie: une batterie à Arth et une batterie à Einsiedlen. Les troupes se trouvaient très mal sous le rapport de la solde et des vivres, et des mesures pour l'entretien n'ont été prises que lorsqu'elles se trouvaient déjà dénuées de tout dans leurs cantonnements.

Déjà au commencement de novembre le landsturm avait été rassemblé dans le canton de Lucerne et, si nous ne nous trompons, divisé suivant les arrondissements judiciaires. D'après un ordre du jour du chef de l'état-major général en date du 3 novembre, une partie du landsturm avait déjà reçu la mission d'occuper le Schwarzenberg et d'abattre tous les arbres. Cet ordre a été exécuté avec tant de ponctualité que les pauvres gens du landsturm ressentiront longtemps encore la perte qu'ils se sont causée à eux-mêmes.

Il résulte d'un ordre du jour daté du 4 novembre que le corps des volontaires du Freiamt qui ont passé du côté des troupes du Sonderbund est entré à la solde de la ligue dès le 2 novembre; ainsi ils ont pris les armes contre leurs propres concitoyens et contre les troupes fédérales. Cet ordre du jour porte : «Le corps des militaires du Freiamt argovien venus à nous, lesquels ne sont logés que dans des auberges, sont placés sous les ordres de M. le grand conseiller Wiederkehr (que le commandant en chef revêtira du grade de capitaine). A lui sont adjoints : en qualité de premier lieutenant, M. Mahler, du Freiamt, et en qualité de premier sous-lieutenant, M. Lack, de Soleure. M. le capitaine Wiederkehr forme son contrôle. Le commissariat des guerres est avisé de veiller à leur entretien. Ce corps de volontaires du Freiamt reçoit la solde à dater du 2 novembre 1847.»

On trouve dans les ordres du jour une instruction spéciale sur le service des estafettes. Il résulte de cette instruction que ce service était fait en partie par des cavaliers, en partie par des messagers à cheval sur les routes et dans les stations suivantes : 1<sup>o</sup> Route de Lucerne à Schwyz. Stations : Küsnacht, Arth et Schwyz. 2<sup>o</sup> Route de Lucerne à Zug. Stations : Gislikon et Zug. 3<sup>o</sup> Route de Lucerne à Münster. Stations : Rothenburg et Münster. 4<sup>o</sup> Route de Lucerne à Äsch. Stations : Hochdorf, Hitzkirch et Äsch. 5<sup>o</sup> Route de Lucerne à Reiden. Stations : Neuenkirch, Sursée, Triengen, Dagmersellen et Reiden. 6<sup>o</sup> Route de Lucerne à Ettiswyl. Stations : Russwyl et Ettiswyl. 7<sup>o</sup> Route de Lucerne à Grossdietwyl. Stations : Wohlhausen, Willisau, Zell et Grossdietwyl. 8<sup>o</sup> Route de Lucerne à Marbach. Stations : Malters, Entlebuch, Schüpfheim, Escholtzmatt et Marbach.

Déjà sous la date du 3 octobre l'adjudant-général Vincent Müller avait lancé une instruction relativement aux signaux à donner par des feux allumés, des décharges de mortiers et par le son du tocsin. En vertu de cette instruction il fallait tenir jour et nuit sur les places de rassemblement des matériaux combustibles en disponibilité, ainsi qu'une certaine quantité d'huile de térébenthine pour en asperger ces matériaux. Les signaux qui se donnaient à la campagne par des décharges de mortiers se donnaient à Lucerne par le son du canon. On avait établi deux espèces de signaux : l'un qui se donnait par trois coups de feu se succédant par intervalles d'une demi-minute ; il signifiait : *Attention !* (c'est-à-dire, préparez-vous à vous mettre en marche) ; l'autre consistait à allumer les feux, à tirer et à sonner le tocsin ; il signifiait : *Mettez-vous en marche !* A ce dernier signal il fallait sonner immédiatement et pendant longtemps toutes les cloches dans toutes les églises du canton.

Dans le but d'appeler au secours le landsturm des cantons d'Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug et Valais, on avait résolu que, pendant qu'on sonnerait le tocsin et qu'on donnerait l'alarme dans tout le canton, on mettrait en même temps environ cinq fois le feu à une quantité déterminée de poudre placée dans une chaudière sur le Gütsch et le Meggenhorn. Dans le canton de Lucerne il y avait vingt places destinées aux signaux. Sur plusieurs élévations qui se trouvent dans les cantons du Sonderbund on avait établi des télégraphes (par exemple à Lucerne, sur la tour dite de la Müsegg), desquels cependant on ne put faire aucun usage à cause du brouillard permanent et principalement à cause de leur mauvaise organisation.

